



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL , Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU , M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD , M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orianne DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002674

Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Subventions sur crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres du Grand Besançon

**Programmation de droit commun 2014
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics -
Subventions sur crédits délégués de l'Etat et
sur fonds propres du Grand Besançon**

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2017 AP/CP « Aides à la Pierres déléguées »	Montant AP : 8 600 969 € Montant CP 2014 : 1 300 000 € Montant de l'opération : 155 708,65 €
BP 2014 et PPIF 2014-2017 AP/CP « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 »	Montant AP : 5 125 242 € Montant CP 2014 : 895 424 € Montant de l'opération : 614 000 €

Résumé :

Le présent rapport propose l'inscription en programmation de droit commun 2014 de 6 opérations, permettant la création de 87 logements locatifs publics composés de 59 logements de type PLUS et de 28 logements de type PLAI.

Conformément au cadre d'intervention établi par la délégation des aides à la pierre et à travers le Programme Local de l'Habitat, il est proposé que le Grand Besançon intervienne en faveur de ces six opérations, à hauteur de 155 708,65 € sur crédits délégués de l'Etat et accorde sur ses fonds propres des subventions pour un montant total de 614 000 €.

I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien des opérations de construction neuve de logements locatifs publics

A/ Gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat

Conformément à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée le 21 septembre 2010 pour une durée de 6 ans, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du droit commun, en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement.

L'avenant 2014 à cette convention de délégation a été validé lors du Conseil de Communauté du 26 juin 2014. Suite au Comité Régional de l'Habitat du 18 septembre 2014, la dotation 2014 attribuée au Grand Besançon a été réajustée. Celle-ci prévoit l'affectation au Grand Besançon, pour l'exercice 2014, d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 253 700 € en termes de subventions d'équilibre et de 89 201 € au titre de la surcharge foncière. Par ailleurs, les objectifs de production ont été réajustés à hauteur de 157 logements de type PLUS et 59 logements de type PLAI.

B/ Subventions du Grand Besançon en faveur de la production de logements locatifs publics

Le Grand Besançon intervient financièrement auprès des bailleurs publics afin d'aider à la production de logements locatifs publics sur le territoire de l'agglomération bisontine permettant ainsi de développer une offre nouvelle à destination des populations modestes. Il s'agit d'un volet essentiel du Programme Local de l'Habitat 2013-2019, clairement affiché à travers la fiche action n°2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) ». La délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 2013 fixe les conditions de financement en soutien à la production de logements locatifs publics pour la période 2014-2015.

II. Décisions d'agrément et de financements (voir présentation détaillée des opérations en annexe)

Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'une revalorisation de la dotation annuelle attribuée au Grand Besançon lors du Bureau du CRH (prévu en novembre 2014) ainsi que d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, six nouveaux dossiers de demande d'agrément et de financements sont proposés dans le cadre de la programmation 2014 de droit commun :

- NEOLIA, construction de 9 logements collectifs (6 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI), situés au sein du lotissement «Le Pré sous Champlie », à Amagney :
 - Crédits délégués Etat : 12 900 € de subvention d'équilibre
 - Grand Besançon : 69 000 € de subvention d'équilibre
- NEOLIA, construction de 10 logements collectifs (7 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI), situés au sein du lotissement «Les Jardins du Château», à Vaux les Prés :
 - Crédits délégués Etat : 12 900 € de subvention d'équilibre
 - Grand Besançon : 76 000 € de subvention d'équilibre
- HABITAT 25, construction de 26 logements collectifs (18 logements de type PLUS et 8 logements de type PLAI), situés au sein du lotissement « Les Jardins des Tilleroyes», à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 34 400 € de subvention d'équilibre et 14 866,80 € au titre de la surcharge foncière
 - Grand Besançon : 174 000 € de subvention d'équilibre
- HABITAT 25, acquisition de 10 logements individuels (6 logements de type PLUS et 4 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « Mosaïc ». Cette opération se situe sur le lot « M » de la ZAC « Le Coteau des Epenottes » à Serre les Sapins :
 - Crédits délégués Etat : 12 900 € de subvention d'équilibre
 - Grand Besançon : 76 000 € de subvention d'équilibre
- HABITAT 25, acquisition de 5 logements (3 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement, situés à Thise :
 - Crédits délégués Etat : 8 600 € de subvention d'équilibre et 3 716,70 € au titre de la surcharge foncière
 - Grand Besançon : 39 000 € de subvention d'équilibre
- SAIEMB L, acquisition de 27 logements collectifs (19 logements de type PLUS et 8 logements de type PLAI dont un T5), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « SMCI », situés chemin des Tremblots, « Quartier Oxygène » à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 38 700 € de subvention d'équilibre et 16 725,15 € au titre de la surcharge foncière
 - Grand Besançon : 180 000 € de subvention d'équilibre

Mmes POISSENOT et THIEBAUT et MM. BODIN, GAVIGNET, OMOURI, SCHAUSS et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les six demandes d'agrément et de financements déposées par Neolia, Habitat 25 et la SAIEMB L pour un montant total de 155 708,65 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2014,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Neolia, Habitat 25 et la SAIEMB L pour un montant total de 614 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions et d'agrément correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 116

Contre : 2

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 DEC. 2014

PROGRAMMATION LOGEMENTS PUBLICS DROIT COMMUN 2014 - FINANCEMENTS sur Crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres du Grand Besançon
 Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2014

Organisme	Commune	Adresse	Montage opérationnel	Total Logements	PLUS PLAI	% de PLAI par opération	Prix revient prévisionnel TTC	Prix revient TTC par m² SU	Crédits délégués de l'Etat			Fonds propres du Grand Besançon				Performance énergétique	% Logement public sur opération globale	Informations complémentaires
									Subvention d'équilibre	Subvention pour Surcharge foncière	% Etat sur Prix revient	Subvention d'équilibre	Subvention n° pour Surcharge foncière	Participation aux frais de certification	% Grand Besançon sur Prix revient			
NEOLIA	Amagney	Loc. "Pré sous Champfle"	MOD	9	6	32%	1 118 034 €	1 775 €	12 900 €	0,00 €	1,15%	69 000 €	0 €	0 €	0 €	6,17%	Logements de type collectif Loi de 18 lgts Programme global de 18 lgts	
NEOLIA	Vaux les près	Loc. "Les Jardins du Château"	MOD	10	7	30%	1 116 937 €	1 724 €	12 900 €	0,00 €	1,15%	76 000 €	0 €	0 €	0 €	6,80%	Logements de type collectif Loi de 18 lgts Programme global de 51 lgts	
Sous Total Neolia				19	13	33%	2 234 971 €		25 800 €	0,00 €		145 000 €	0 €	0 €				
Habitat 25	Besançon	Les Jardins des Tilleroyes	MOD	26	18	31%	3 653 239 €	2 024 €	34 400 €	14 866,80 €	1,35%	174 000 €	0 €	0 €	0 €	4,76%	Logements de type collectif Loi de 18 lgts Programme global de 56 lgts	
Habitat 25	Serris les Sappins	Loc. "Le Coceau des Epenottes" Lot M de la ZAC	VEFA	10	7	30%	1 656 094 €	1 925 €	12 900 €	0,00 €	0,79%	76 000 €	0 €	0 €	0 €	4,59%	Logements de type individuel Acquisition en VEFA auprès du promoteur MOYSE 1 780€HT/m² Programme global de 14 lgts	
Habitat 25	Thise	Rue Saint Hilaire "Le Domaine Saint Hilaire"	VEFA	5	3	40%	703 480 €	1 837 €	8 600 €	3 716,70 €		39 000 €	0 €	0 €	0 €	33%	Logements de type collectifs Acquisition en VEFA auprès de la Société Saint Hilaire 1 810€HT/m² Programme global de 15 lgts	
Sous Total Habitat 25				41	28	32%	6 012 813 €		55 900 €	18 583,50 €		289 000 €	0 €	0 €				
SAIEMB	Besançon	Chemin des Tremblots-Les Tilleroyes "Quartier Oxygène"	VEFA	27	18	33%	3 159 890 €	2 031 €	38 700 €	16 725,15 €	1,75%	180 000 €	0 €	0 €	0 €	5,70%	Logements de type collectif Acquisition en VEFA auprès du promoteur SNCI 1 940€HT/m² Programme global de 100 lgts	
Sous Total SAIEMB				27	18	33%	3 159 890 €		38 700 €	16 725,15 €		180 000 €	0 €	0 €				
Total LOGEMENTS CC 18/12/2014				87	59	32%	11 407 674 €											
Programmaton de Droit commun 2014																		
				Sous total aides attribuées par type de subventions														
									Subvention d'équilibre	Subvention pour Surcharge foncière	% Etat sur Prix revient	Subvention d'équilibre	Subvention n° pour Surcharge foncière	Participation aux frais de certification	% Grand Besançon sur Prix revient			
									120 400 €	35 308,65 €	1,36%	614 000 €	0,00 €	0 €	5,38%			
									ETAT : 155 708,65 €			CAGB : 614 000,00 €						
									Soit par logement 1 790 €			7 057 €						



Programmation de Droit Commun en 2014

Opération de construction de 9 logements collectifs (6 PLUS et 3 PLAI) Lotissement « Le Pré sous Champlie » AMAGNEY

Demandeur

NEOLIA

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 9 logements collectifs (6 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI). Cette opération, d'une surface utile totale de 629,91 m², est située au sein du lotissement « Le Pré sous Champlie », à Amagney.

Ce lotissement, réalisé par la société d'aménagement de Neolia, comportera au total 18 lots, soit 50 % de logements locatifs publics.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
6	0	2	4	0	0	3	0	0	2	1	0

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant en €	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	12 900 €	1,15 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	69 000 €	6,17 %
Prêts Logilia (1% Logement)	45 000 €	4,02 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	816 942 €	73,07 %
Fonds propres	174 192 €	15,58 %
Total TTC	1 118 034 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 1 118 034 € TTC

Détail du prix de revient par m² de surface utile

1 687 € HT /m² répartis entre les postes suivants :

- charges foncières : 260 €/m²
- travaux : 1 187 €/m²
- honoraires : 240€/m²

Performance Energétique

Très Haute Performance Energétique, Réglementation Thermique 2012.



Programmation de Droit Commun en 2014

Opération de construction de 10 logements collectifs (7 PLUS et 3 PLAI) Lotissement « Les Jardins du Château » VAUX LES PRES

Demandeur

NEOLIA

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 10 logements collectifs (7 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI. Cette opération, d'une surface utile totale de 647,80 m², est située au sein du lotissement «Les Jardins du Château», à Vaux les Prés.

Ce lotissement, réalisé par la société d'aménagement de Neolia, comportera au total 51 lots, soit 20 % de logements locatifs publics.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
7	0	1	5	1	0	3	0	0	2	1	0

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant en €	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	12 900 €	1,15 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	76 000 €	6,80 %
Prêts Logilia (1% Logement)	45 000 €	4,03 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	879 953 €	78,78 %
Fonds propres	103 084 €	9,23 %
Total TTC	1 116 937 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 1 116 937 € TTC

Détail du prix de revient par m² de surface utile

1 639 € HT /m² répartis entre les postes suivants :

- charges foncières : 209 €/m²
- travaux : 1 190 €/m²
- honoraires : 240€/m²

Performance Energétique

Très Haute Performance Energétique, Réglementation Thermique 2012.



**Opération de construction
26 logements collectifs (18 PLUS et 8 PLAI)
Lotissement « Les Jardins des Tilleroyes »
BESANCON**

Demandeur**HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 26 logements collectifs (18 logements de type PLUS et 8 logements de type PLAI dont un T5). Cette opération, d'une surface utile totale de 1805,13 m², est située au sein du lotissement « Les Jardins des Tilleroyes », à Besançon. Ce lotissement, réalisé par Alter Immo, se trouve entre la rue du Chemin de Serres et le Chemin du Château de Vregille, dans le secteur des Tilleroyes. Il comportera au total 56 lots, soit 46 % de logements locatifs publics.

Dans l'attente d'une adresse plus précise, cette opération constituera le groupe 400 pour Habitat 25.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
18	0	2	9	7	0	8	1	3	1	3	0

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant en €	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	49 267 €	1,35 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	174 000 €	4,76 %
Logilia (1% Logement)	209 867 €	5,74 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	2 269 429 €	62,12 %
Fonds propres	950 681 €	26,02 %
Total TTC	3 653 244 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 3 653 239 € TTC

Détail du prix de revient par m² de surface utile

1 962 € HT / m² répartis entre les postes suivants :

- charges foncières : 285 €/m²
- travaux : 1 399 €/m²
- honoraires : 242 €/m²

Performance Energétique

Très Haute Performance Energétique, Réglementation Thermique 2012.



Programmation de Droit Commun en 2014

Opération d'acquisition en VEFA 10 logements individuels (9 PLUS et 3 PLAI) Lotissement « Le Coteau des Epenottes » SERRES LES SAPINS

Demandeur

HABITAT 25

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 10 logements individuels (7 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « MOYSE ». Cette opération d'une surface utile totale de 860,20m², se situe au sein du lotissement « Le Coteau des Epenottes » à Serres les Sapins, sur le lot M de la ZAC. Ce lot comportera au total 14 logements, soit 50 % logements locatifs publics.

Le concessionnaire de la ZAC est la Société d'Équipement du Département du Doubs. Ce projet d'aménagement comportera au total 265 logements, parmi lesquels la représentation du logement locatif public est actuellement envisagée à hauteur de 12 %, soit 32 logements.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
7	0	7	0	0	0	3	0	3	0	0	0

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant en €	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	12 900 €	0,78 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	76 000 €	4,59 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	1 249 441 €	75,45 %
Emprunt bancaire	60 000 €	3,62 %
Fonds propres	257 753 €	15,56 %
Total TTC	1 656 094 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 1 656 094 € TTC

Prix de revient prévisionnel : 1925 € TTC /m² surface utile

Prix d'achat : 1 780 € HT /m² surface habitable

Performance Energétique

Niveau Bâtiment Basse Consommation, Réglementation Thermique 2012.

Opération d'acquisition en VEFA
5 logements collectifs (3 PLUS et 2 PLAI)
Lotissement « Le Domaine de saint Hilaire »
THISE

Demandeur

HABITAT 25

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 5 logements collectifs (3 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès de la société Saint Hilaire. Cette opération d'une surface utile totale de 383,04 m², se situe au sein du lotissement « Le Domaine de saint Hilaire », rue de Saint Hilaire à Thise.

Ce lotissement comportera au total 15 logements répartis en trois bâtiments, soit 33 % logements locatifs publics.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
3	0	1	2	0	0	2	0	0	2	0	0

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	12 317 €	1,75 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	39 000 €	5,54 %
Subvention surcharge foncière Logilia (1% Logement)	3 717 €	0,53 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	556 590 €	79,12 %
Fonds propres	91 858 €	13,06 %
Total TTC	703 481 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 703 480 € TTC

Prix de revient prévisionnel : 1 837 € TTC /m² surface utile

Prix d'achat : 1 810 € HT /m² surface habitable

Performance Energétique

Niveau Bâtiment Basse Consommation, Réglementation Thermique 2012.



Programmation de Droit Commun en 2014

Opération d'acquisition en VEFA 27 logements collectifs (19 PLUS et 8 PLAI) Chemin des Tremblots « Quartier Oxygène » BESANCON

Demandeur

SAIEMB

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 27 logements collectifs (19 logements de type PLUS et 8 logements de type PLAI dont un T5), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « SMCI ». Cette opération répartie en deux immeubles, représente une surface utile totale de 1578,26 m² et se situe chemin des Tremblots au sein du « Quartier Oxygène » à Besançon.

Le programme complet comportera au total une centaine de logements, soit 25 % de logements locatifs publics.

Total PLUS	TV	TIV	TIII	TII	TI	Total PLAI	TV	TIV	TIII	TII	TI
18	0	2	8	7	1	9	0	0	2	6	1

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

26 juin 2014 « Avenant 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

19 décembre 2013 : « Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics »

Plan de financement

Plan de financement	Montant en €	Participation en %
Subvention Etat (PLAI)	55 425 €	1,75 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	180 000 €	5,70 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	2 384 465 €	75,46 %
Fonds propres	540 000 €	17,09 %
Total TTC	3 159 890 €	100 %

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 3 159 890 € TTC

Prix de revient prévisionnel: 2031 € TTC /m² surface utile

Prix d'achat : 1 940 € HT / m² surface habitable

Performance Energétique

Niveau Bâtiment Basse Consommation, Réglementation Thermique 2012.